



Quitter la France titre expiré

Par Cassidy A

Bonjour à tous,

Mon titre de séjour étudiant est expiré depuis novembre 2025,
j'ai trouvé un travail hors espace Schengen dont j'ai obtenu le visa
et les papiers pour pouvoir travailler.

Pour quitter la France je voulais savoir si je devais repasser par l'OFII
ou m'adresser à quelle institution/administration pour notifier de mon départ avant d'acheter le billet.
Je suis consciente que le retour en France ne sera plus possible, mais là où je suis plus inquiète c'est au niveau des
procédures à suivre, parce que je ne sais pas à qui m'adresser et si jamais j'ai des problèmes pour quitter le territoire
notamment à l'aéroport.

Merci pour votre retour et conseils